

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 20 janvier 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-01**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 20 janvier 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 10 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2024

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2024, avec l'ajout des modifications demandées par Mmes Emmanuelle Huver et Marine Miquel.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 34
Membres présents : 32	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 2	Votes exprimés : 34
Total des membres présents et représentés : 34	Majorité requise : 18
	Pour : 34
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2024.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Philippe Roingeard

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 16 décembre 2024

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;

Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Gwenaëlle BAUDET ; Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAUT ; Pauline ANDRAULT ; Florine HARDOUIN ; Manon GOUREAU ; Marie-Anges ADJASSE-ABENI ; Justine LEDEUIL ; Tristan ROGER ;

Thierry CHAILLOUX ; Lucie CLARYSSE ; Christelle CHARLOT ; Christelle DE BECDELIEVRE ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- Anne BESNIER à Philippe ROINGEARD ;
- Evelyne FOUQUEREAU à Elisabeth HUGUET ;
- Valérien BOUCHER à Laëtitia LOPES-BRULE ;
- Thierry CHAILLOUX à Philippe ROINGEARD (à partir de 17h) ;
- Marie MIQUEL à Hovig TER MINASSIAN (à partir de 17h10).

Participaient à titre consultatif :

Véronique ABASQ, Vice-présidente chargée de la santé et de l'accompagnement social des étudiantes et étudiants ; Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; M. Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Arnaud RIVIERE, Directeur de l'IAE Tours Val de Loire ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ;

Thomas THUILLIER, représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Sandrine DALLET-CHOISY, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2024

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 18 novembre 2024.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2024 par la délibération n°2024-126.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

➤ Budget initial 2025

Lors de son investiture, M. le Président a parlé des difficultés rencontrées par l'université de Tours pour voter un budget initial pour l'année 2025 en raison du contexte budgétaire et des décisions prises par l'État. Dès lors, il informe les membres du Conseil d'administration d'un report du vote du budget au 20 janvier 2025, lors d'un conseil d'administration extraordinaire.

Dès sa prise de fonction, l'équipe présidentielle a travaillé avec la Direction des affaires financières et la Direction des affaires juridiques et du patrimoine et la Direction des ressources humaines afin d'identifier des pistes d'économies par rapport au projet de budget initial élaboré par la précédente équipe présidentielle. À ce jour, l'université n'a pas connaissance du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour l'année 2025 en raison du contexte politique national.

M. le Président précise que le budget initial 2025 implique de trouver des solutions d'économie raisonnables, qui sont et seront discutées avec les directrices et directeurs de composante.

Emmanuel NERON présente les hypothèses de construction du budget initial 2025.

Initialement, le projet de budget initial 2025 se fondait sur une projection de SCSP d'un montant de 189,5 M €, correspondant à un taux de croissance annuel de + 2 % constaté depuis 2019. Sur cette base, il était demandé un effort collectif de réduction des crédits de fonctionnement de - 3 % par rapport au premier budget rectificatif de 2024.

Entretemps, le contexte national et la situation budgétaire de l'université de Tours ont rendu nécessaire une refonte du projet de budget initial :

- À l'échelle nationale, l'État demande aux établissements de supporter une augmentation du CAS Pension de + 4 points, soit 2,7 M € pour l'université de Tours. Par ailleurs, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé aux établissements de se baser sur la part soignée de la notification intermédiaire de 2024 de la SCSP. Selon les hypothèses, cela représente une diminution de - 5,8 M € à - 3,6 M € de SCSP par rapport à la construction initiale.
- À l'échelle de l'université de Tours, plusieurs projets immobiliers arrivent à échéance, impliquant des dépenses de 12 M € ayant fait l'objet de recettes reçues les années précédentes. Dans la même logique, plusieurs projets de recherche impliquent la réalisation de dépenses sur 2025 de l'ordre de 7,4 M € s'appuyant sur des recettes perçues en 2024.

Enfin, il convient de noter la parution d'un nouveau décret financier fixant trois nouveaux objectifs pour apprécier la santé financière des universités :

- Fonds de roulement : Son montant doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement ;
- Trésorerie : Son montant doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement ;
- Ratio de Dizambourg (dépenses de personnel sur les recettes encaissables) : Son taux doit être inférieur à 83 %.

Le ministère a indiqué que ces critères seront appréciés avec bienveillance dans le cadre du budget initial 2025. Sur cette base et pour pouvoir respecter les seuils de vigilance issus du nouveau décret financier, l'université doit réaliser un effort financier total de 9,4 M €.

Or, en se basant sur une SCSP telle que prévue initialement, plusieurs indicateurs financiers seraient négatifs :

Indicateurs	BI 2025 scénario 6	
SCSP		185 879 231
Solde budgétaire		-23 706 390
Résultat		-6 638 104
CAF/IAF		-1 138 104
FDR (niveau final)	⚠ 0,37j	241 072
FDR minimum (15 jours)		9 661 318
Trésorerie (niveau final)		44 630 555
Trésorerie minimum (30 jours)		19 322 637
Ratio Dizambourg (83% max)	⚠	84,2%

Pour ce faire, plusieurs propositions d'économie sont formulées en étroite concertation avec les composantes et les services :

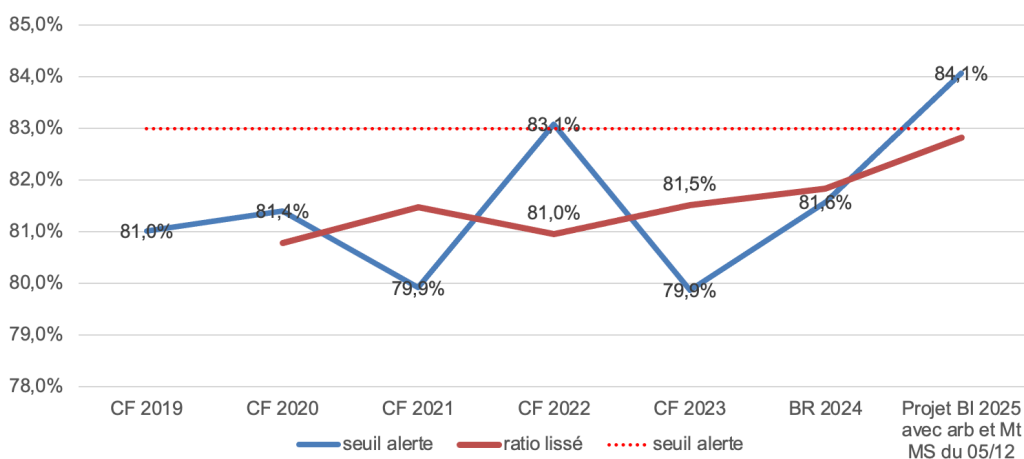
- *Sur l'immobilier* : Il est proposé de garder des opérations indispensables à la pédagogie et de reporter toutes les autres opérations, de diminuer les crédits de GER et les crédits de maintenance courante. Cela représente une économie totale de – 2 463 K €.
- *Sur le fonctionnement* : Il est demandé une baisse des crédits de fonctionnement de - 5 % hors recherche, et hors projet pluriannuel. L'effort s'élève à 851 K €, dont 268 K € sur les composantes. Il est espéré de pouvoir réviser cet effort lors du premier budget rectificatif de 2025 (BR1).
- *Sur la recherche* : L'effort demandé ne porte pas sur le budget récurrent des unités de recherche . En revanche, l'appel à projets préciput sera suspendu pour 2025, ce qui représente un effort de 220 K €. Il est également envisagé de décaler des recettes de 2024 sur 2025 (glissement des bilans).
- *Sur la masse salariale* : La campagne d'emploi 2025 est maintenue ainsi que la revalorisation des contrats de catégorie 2 et de catégorie 1 des titulaires de catégorie C (25 K €). En revanche, il est proposé de reporter la mise en place du régime d'intéressement collectif, de différer le recrutement des postes issus du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) et de ne pas renouveler 15 CDD à partir d'août 2025.

En appliquant ces solutions, le résultat 2025 serait positif, la capacité d'autofinancement (CAF) serait faible mais positive et supérieure au remboursement de l'emprunt. Néanmoins, le budget ne permet pas d'atteindre deux des objectifs du nouveau décret financier : un fonds de roulement supérieur à 15 jours en dépenses de fonctionnement.

Enfin, le ratio Dizambourg serait toujours supérieur au seuil de vigilance, mais sensiblement amélioré.

Indicateurs	BI 2024	BI 2025 init	BI 2025 ARBITRE
SCSP	182 770	185 879 231	185 022 000
Solde budgétaire	-21 872 000	-23 706 390	-19 460 000
Résultat	-8 994 000	-6 638 104	- 4 930
CAF/IAF	-3 694	-1 138 104	570 000
FDR (niveau final)	25 461 000	241 072	(7j) 4 413
FDR minimum (15 jours)	9 661 318	9 661 318	9 661 318
Trésorerie (niveau final)		44 630 555	
Trésorerie minimum (30 jours)		19 322 637	
Ratio Dizambourg (83% max)	85,7%	84,2%	84,07%

Emmanuel NERON note que, depuis les trois dernières années, le ratio Dizambourg se rapproche dangereusement du seuil d'alerte.



Emmanuel NERON observe que plusieurs bonnes nouvelles pourraient éventuellement faire évoluer la situation en 2025 :

- Prise en charge partielle du CAS Pension par l'État à la demande de France universités ;
- Compte financier 2024, qui pourrait être positif, permettant ainsi d'augmenter le fonds de roulement.

Pour finir, Emmanuel NERON rappelle le calendrier budgétaire du budget initial 2025 :

- Envoi du budget initial au Rectorat le 20/12/2024 en version provisoire et le 02/01/2025 en version définitive ;
- Commission des moyens le 10/01/2025 ;
- Audition au Rectorat le 14/01/2025 ;
- Approbation par le Conseil d'administration le 20/01/2025.

M. le Président remercie la Direction des affaires financières et la Direction des affaires juridiques et du patrimoine qui ont travaillé intensément pour trouver des pistes d'économie.

Arnaud GIACOMETTI regrette la communication du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche indiquant que les universités étaient dans une situation confortable au regard de leur trésorerie. Cela relève d'une présentation très malhonnête. Il est important que les universités fassent une réponse à cette communication, avec un focus sur les trois indicateurs du nouveau décret financier et une projection sur l'année 2025.

M. le Président confirme que tous les établissements étaient scandalisés par le communiqué de presse du ministre. Les établissements attendent désormais le nouveau gouvernement. M. le Président regrette que l'on ne parle pas assez de l'état de santé des universités dans les médias généralistes. Il précise qu'une assemblée générale est organisée par France Universités ce jeudi afin d'identifier de nouvelles actions en vue de l'obtention d'une nouvelle dotation nécessaire pour faire vivre les établissements.

En ce qui concerne les pistes d'économies envisagées et, en particulier, le non-renouvellement de 15 CDD, Arnaud GIACOMETTI estime qu'il ne s'agit pas de la piste la plus aisée. Il rappelle que beaucoup de CDD sont sur des projets financés ou des missions pérennes. Il demande si des postes ont été identifiés.

M. le Président indique que cette piste est effectivement la plus difficile et qu'il y renoncera en premier en fonction de la conjoncture financière. Il confirme qu'il ne peut pas s'agir de CDD sur projet, qui sont effectivement financés. Emmanuel NERON indique que les CDD du COMP sont également dans le périmètre des CDD visés.

Emmanuelle HUVER indique comprendre la proposition faite concernant l'appel à projets préciput, même si cela ne constitue qu'une goutte d'eau dans l'océan d'économies à réaliser. Elle rappelle que le préciput est un dispositif d'intéressement de l'établissement dans le cadre des projets ANR décrochés. Dans le cadre de ces projets, il est explicitement indiqué que le préciput doit financer la stratégie recherche de l'établissement, et non le fonctionnement de l'établissement. Elle demande des précisions sur le redéploiement des sommes initialement affectées à l'Appel à projets préciput et sur la manière dont ces réaffectations contribuent à faire faire des économies à l'établissement.

Daniel ALQUIER répond que la stratégie de l'établissement sera claire et que les ressources provenant du préciput viendront abonder cette stratégie.

Emmanuel NERON précise que le préciput viendra à la place d'autres financements.

Marine MIQUEL regrette que les travaux menés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée soient reportés, en particulier aux Tanneurs où de nombreux étudiantes et étudiants sont en situation de handicap. Elle rappelle à ce titre que l'université de Tours est hors la loi depuis 2005. Il est donc dommage que ce poste soit supprimé.

M. le Président regrette également cette situation. Il précise qu'une partie des travaux d'accessibilité sera réalisée, en particulier l'accessibilité de deux amphithéâtres des Tanneurs. Seuls les travaux concernant un amphithéâtre sont reportés.

Hovig TER MINASSIAN demande si la pertinence du maintien du crédit d'impôt recherche est toujours discutée au sein de France universités.

M. le Président répond par la positive, en indiquant que France Universités souhaite que ce crédit permette de financer les universités.

➤ Tiers lieu ACCES CVL

L'université de Tours et le CHRU de Tours sont lauréats d'un appel à projets France 2030, dans le cadre de la 3^e vague des Tiers-Lieux d'Expérimentation en Santé, issue de la stratégie nationale « Santé numérique ». Cet appel à projets a pour objet le co-financement de tiers lieux d'expérimentation pour des nouvelles solutions numériques favorisant la médecine 5 P (personnalisée, préventive, prédictive, participative et pertinente).

Le projet « Améliorer la Coordination des soins et la Communication En Santé en Centre-Val de Loire » (ACCES CVL) financé par la Banque des territoires a pour objectifs :

- En matière scientifique :
 - o Innover pour améliorer la coordination des parcours de soin et faire face à la désertification médicale du territoire CVL ;
 - o Réduire les troubles de la communication pour favoriser l'inclusion et l'autonomisation des usagers vulnérables en Région CVL.
- En matière d'animation du tiers lieu :
 - o Faciliter l'accès aux terrains d'expérimentation pour les industriels ;
 - o Faire essaimer des solutions innovantes et faciliter leur accès au marché ;
 - o Replacer les patients/usagers au cœur du processus d'innovation ;
 - o Proposer un circuit d'expérimentation global créé pour les industriels avec un guichet unique en CVL (de la preuve de concept au marché).

Ce projet se structure en deux parties :

- Animation du tiers lieu : Budget total d'environ 2 millions € sur 36 mois (50% financés par la subvention) ;
- Projets d'expérimentation :
 - o Communication désempêchée, qui a pour but de proposer une solution adaptée et facile d'utilisation permettant aux personnes dyscommunicantes (handicap et en réanimation) d'échanger avec leur entourage (soignants, familles et pairs). Budget total financé de 250 K €.
 - o Bbalance, qui a pour but de co-développer le logiciel d'interface professionnelle du suivi des patients et valider le protocole d'usage de la solution pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie chez la personne âgée. Budget total financé de 250 K €.

Ce projet est porté par le CHRU de Tours, en partenariat avec l'université de Tours et d'autres acteurs structurés sous la forme d'un consortium.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 6 décembre 2024

Emmanuel NERON présente les propositions de la commission des moyens du 6 décembre 2024 :

- Plan d'actions du contrôle interne financier 2025
- Mise à jour des tarifs de l'animalerie
- Dissolution de la fondation Rabelais
- Convention Data Center – AD4
- Convention d'attribution de subvention DECLIC et CLAC
- Convention d'attribution de subvention ORAL CONSEIL
- Mise jour des conditions générales de ventes pour la billetterie en ligne TicketFac
- Convention d'attribution de subvention A.PERS.U

➤ **Sur le plan d'actions du contrôle interne financier 2025 :**

Emmanuel NERON rappelle que le plan d'actions du contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) concerne les services financiers et l'Agence comptable. Il s'agit d'un document règlementaire important, qui permet de :

- Fiabiliser l'information financière ;
- Améliorer les processus internes ;
- Harmoniser les procédures.

Depuis 2015, le Conseil d'administration doit être informé du déploiement du CIBC et doit valider le plan d'actions.

3 phases font l'objet d'une révision périodique :

- État des lieux : enquête CIBC annuelle, organigrammes fonctionnels nominatifs, carte de processus, hiérarchisation ;
- Outils de pilotage : cartographie des risques et plan d'actions ;
- Renforcement et évaluation.

L'enquête annuelle implique de répondre à 23 questions autour de 5 thématiques qui recoupent l'ensemble du périmètre des services financiers et comptables.

La cartographie de la maîtrise des risques est faite à partir des informations résultant de l'audit interne. Elle est basée sur trois dimensions : gravité, probabilité et niveau de maîtrise.

À l'issue de l'audit interne, un diagnostic de maîtrise des risques est réalisé avec une cotation par leviers.

Emmanuel NERON donne quelques exemples issus de la cartographie des risques :

Cycle	Processus	Risques	Plan d'actions 2025
Budget	Elaboration budgétaire	Manque d'anticipation amenant à une surconsommation de la masse salariale	Finaliser l'outil de prévision et de suivi de la MS
Dépenses	Marchés publics	Mauvaise exécution des marchés par les prestataires	Instaurer des rendez-vous avec tous les titulaires et prescripteurs des marchés les plus à risques
Recettes	Dotations et subventions	Pas de visibilité sur l'échéancier d'encaissement de la SCSP	Développer les échanges avec le ministère
Comptabilité générale	Suivi de l'actif	Image non fidèle du patrimoine	Contrôles sur place hiérarchisés et PV de revue de cohérence des données déclarées

Hovig TER MINASSIAN considère qu'il s'agit d'un sujet important. Il demande qu'une formation sur les questions financières soit proposée à l'ensemble des élus du Conseil d'administration et des membres des autres instances. Il indique enfin que beaucoup de personnes se plaignent du marché voyages et déplacements. Il demande si une réflexion est envisagée sur ce marché qui génère de nombreux surcoûts pour l'université et offre peu de flexibilité pour les personnels.

Emmanuel NERON confirme qu'une formation sera organisée et qu'elle sera également ouverte aux membres de la commission des moyens. En ce qui concerne le marché de voyages et déplacements, il précise qu'il s'agit d'un sujet extérieur au CIBC. Il note néanmoins l'existence d'une forte insatisfaction.

Jérôme BARRERE rappelle que l'université de Tours est engagée sur ce marché jusqu'au printemps 2026. Il précise que l'université de Tours a adhéré à ce marché via l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), dans le cadre de la dématérialisation de l'ensemble du processus de déplacement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 6 décembre 2024 par la délibération n°2024-127.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Cotation de postes dans le cadre du RIFSEEP et ajustement de l'IFSE des personnels infirmiers

Anne KHOURY présente la cotation de postes dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et l'ajustement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des personnels infirmiers.

Anne KHOURY rappelle que les personnels BIATSS disposent d'un régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui comprend une IFSE versée tous les mois. Le montant de l'IFSE correspond à un groupe de fonctions. Dès lors, il est nécessaire de revoir régulièrement la cotation des postes selon les fonctions exercées effectivement par les agents.

Dans le cas présent, certains postes étaient occupés par des contractuels et n'avaient, par conséquent, fait l'objet d'aucune cotation. Il a été demandé aux responsables administratifs et de service de faire une proposition de cotation. La DRH a ensuite procédé à un travail d'harmonisation et a soumis une proposition au comité de suivi du RIFSEEP. Au final, 42 propositions ont été validées par le comité, 10 doivent être revues et seront présentées en janvier 2025.

Par ailleurs, il a été reçu 14 demandes de révision de cotation de poste. 12 ont été validées par le comité de suivi du RIFSEEP, et 2 seront revues en janvier 2025.

Le programme de travail pour 2025 concernant le RIFSEEP est le suivant :

- D'ici janvier 2025, des postes de catégorie C doivent être revalorisés ;
- Fin 2025 : Harmonisation des cotations par métiers.

Il est également proposé d'opérer une revalorisation de l'IFSE pour les personnels infirmiers. Cette revalorisation a un effet rétroactif à compter du 01/01/2024.

Alain BIDEAU note que ces propositions sont le fruit d'un travail collectif. Il considère que les postes où la coordination est importante devraient être mieux pris en considération dans le cadre de la cotation. En effet, ces postes demandent beaucoup de savoir-faire et de compétences. Il fait notamment référence à un poste au sein de la faculté Lettres et Langues, dont il souhaite une révision de cotation.

Anne KHOURY précise qu'un appel à propositions de révision sera lancé auprès des responsables administratifs et de service dans les prochains mois.

Gwenaëlle BAUDET demande s'il est normal que certaines IFSE soient supérieures à la cible fixée pour 2027.

Anne KHOURY précise que le montant de l'IFSE a fait l'objet d'un précédent vote par le Conseil d'administration. Elle confirme que, dans certains cas, l'IFSE est supérieure à la cible fixée par le ministère ; il ne s'agit pas d'une erreur.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la cotation de postes dans le cadre du RIFSEEP et l'ajustement de l'IFSE des personnels infirmiers par la délibération n°2024-128.

5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

5.1. Proposition de la CFVU du 12 décembre 2024 – Pédagogie

Stéphanie CARREZ présente les propositions de la CFVU du 12 décembre 2024 en matière de pédagogie :

- Parcoursup : attendus locaux, critères généraux d'examen des vœux et capacités d'accueil pour les UFR de Sciences et Techniques et Médecine (parcours d'accès spécifique santé – PASS) ;
- Capacité accueil santé (CAS) 2025-2026 ;
- Capacité d'accueil licence (CAL) 2024-2025 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé pour le parcours accès spécifique santé (PASS) ;
- Attribution d'ECTS pour les étudiants d'échange de l'IUT de Tours 2024-2025 (semestre 1,2, 5 et 6).

Marine MIQUEL note une baisse des capacités d'accueil dans certaines formations au sein de l'UFR de Sciences et Techniques. Cela pose la question de l'avenir de ces formations dans lesquelles le nombre d'étudiants diminuent alors que les besoins de personnels formés dans ces domaines sont importants.

Sandrine DALLET-CHOISY indique que la capacité d'accueil a été réduite en ce qui concerne les néo-bacheliers. Ce choix a été fait pour éviter l'ouverture de la phase complémentaire, qui correspond à des étudiantes et étudiants qui n'ont pas le profil pour intégrer une faculté de sciences.

Marine MIQUEL estime nécessaire de se questionner pour renforcer l'attractivité de ces formations.

Le Conseil d'administration approuve les propositions de la CFVU du 12 décembre 2024 relatives à la pédagogie par la délibération n°2024-129 (33 votes pour, 1 abstention).

5.2. Proposition de la CFVU du 12 décembre 2024 – Conventions

Stéphanie CARREZ présente les propositions de la CFVU du 12 décembre 2024 en matière de conventions :

- IUT de Blois :
 - o Convention de partenariat entre l'Université de Tours, l'IUT de Blois, et l'association de formation professionnelle de l'industrie (AFPI) Eure Seine Estuaire relative à la licence professionnelle mention gestion de la production industrielle
 - o Convention de partenariat entre l'Université de Tours, l'IUT de Blois et le Club industrie du futur
 - o Convention de partenariat entre l'université de Tours, l'IUT de Blois et le centre hospitalier de Châteaudun relative au diplôme de licence professionnelle optique professionnelle parcours métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision
- UFR de Médecine
 - o Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire
 - o Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences médicales à l'université d'Orléans
 - o Convention d'accueil entre l'université de Tours et le 14ème centre médical des armées dans le cadre de l'UEL santé défense
 - o Avenant n°1 à la convention cadre de partenariat n°2023-1484 relative à la mise en oeuvre de la formation d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) conduisant à la diplomation du diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire conférant au grade de master entre l'UFR de Médecine, les 2 écoles IBODE et le Conseil régional, prolongeant d'un an la convention cadre
 - o Avenant n°1 à la convention cadre de partenariat n°2022-0836 relative à la formation d'infirmier anesthésiste (IADE) conduisant à la diplomation du diplôme d'État d'infirmier anesthésiste conférant au grade de master entre l'UFR de Médecine, l'école IADE, l'Agence Régionale de Santé, prolongeant d'un an la convention cadre
 - o Convention de co-certification intitulée "Prévention et prise en charge des addictions" en lien avec le DIU "Addictologie : trouble de l'usage de l'alcool" entre UFR Médecine et université de Lille
 - o Convention de co-certification intitulée "Soins palliatifs et accompagnement" en lien avec le DIU "Soins palliatifs et accompagnement" entre l'UFR de Médecine et université de Rennes
- UFR Sciences et Techniques
 - o Convention relative à la formation d'apprentis entre l'association de formation pour les industries Chimiques, parachimiques et pharmaceutiques (AFI 24) et l'université de Tours – UFR

sciences et techniques pour le master mention sciences et génie des matériaux parcours sciences des matériaux

- UFR Arts et Sciences Humaines
 - o Convention de partenariat entre l'université de Tours, l'UFR Arts et Sciences humaines et les Maisons Familiales Rurales (MFR) pour le master sciences de l'éducation et de la formation parcours intervention et fonctions d'accompagnement en éducation et formation (IFAC) en formation continue
 - o Convention de partenariat entre l'Université de Tours (UFR ASH) et l'Institut du Travail social (ITS) pour le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) concernant le master sociologie parcours métiers de l'intervention sociale et développement territorial
 - o Convention cadre entre l'université de Tours et l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du CHRU de Tours relative au Master sciences de l'éducation parcours « Management, Éthique et Éducation en Santé » (MEES) et master parcours Santé publique « Management, Éthique et Formation en Santé » (MEFS)
- Université de Tours
 - o Convention relative à la résidence d'artiste 2024/2025 entre l'université de Tours et Rudy Ayoun
 - o Convention de partenariat entre l'université de Tours et Radio campus
 - o Convention de partenariat entre l'université de Tours et le lycée Pothier concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Manon GOUREAU souhaite intervenir au sujet de la convention avec l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de la Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire. Elle précise que cette formation induit des droits d'inscription s'élevant à 2 300 € / an. Elle rappelle que les étudiantes et étudiants sont dans une situation de plus en plus précaire. Désormais, s'ils veulent se former en kinésithérapie, ils devront payer des sommes importantes alors qu'il y a quelques mois, François BONNEAU se félicitait d'avoir la seule région où la formation en kinésithérapie était 100 % universitaire. Elle estime qu'il appartient à la Région Centre Val de Loire de financer cet institut, alors même que le nombre de professionnels de santé en France et, en particulier, en Région Centre – Val de Loire est insuffisant. Elle ne comprend pas pourquoi cela n'est pas une priorité.

Sans cette convention, la formation proposée par la Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire ne pourra pas ouvrir. Par conséquent, les élus étudiants de la liste « Bouge ton campus » ne voteront pas pour cette convention.

Stéphanie CARREZ trouve cette intervention juste. Toutefois, elle note que ces décisions échappent à l'université de Tours, il s'agit davantage d'un sujet régional.

M. le Président reconnaît que la solution proposée n'est pas pleinement satisfaisante. Il précise que si l'université de Tours avait les moyens, elle créerait bien entendu une école publique de masso-kinésithérapie. Toutefois, la situation financière de l'enseignement supérieur et de la recherche rend un tel projet impossible. Il rappelle par ailleurs que la Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire ne génère pas beaucoup de profit. Les étudiantes et étudiants ne sont pas contraints d'intégrer cette formation, il ne s'agit que de places qui s'ajoutent à celles offertes par l'université d'Orléans. Il précise enfin que la Croix-Rouge Compétences Centre-Val de Loire s'est engagée à faire en sorte que la formation se déroule en apprentissage à compter de la troisième année pour au moins la moitié des étudiants

Thierry CHAILLOUX entend les remarques formulées par Manon GOUREAU. Il ne nie pas que les étudiantes et étudiants sont dans une situation difficile, précaire. Il précise toutefois que cette école est le fruit d'un compromis visant à augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants en kinésithérapie sur le territoire métropolitain. Cela va permettre de passer de 100 à 150 étudiants formés. Pour le territoire et les étudiants, cette nouvelle formation constitue une bonne chose.

Il rappelle ensuite que le coût réel de la formation est entre 8 K et 10 K €. La somme payée par les étudiants est moindre et s'élève à 2,3 K€. Cela signifie donc que la Région Centre-Val de Loire prend en charge une grande partie de la formation. La Région propose un prix qui est le plus accessible possible, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.

Enfin, il note que le recours à l'apprentissage à compter de la troisième année permettra aux étudiantes et étudiants de bénéficier d'une rémunération. Leurs droits d'inscription seront payés par l'employeur.

Manon GOUREAU trouve positif que la Région Centre-Val de Loire prenne en charge une partie du coût de la formation, mais cela n'est pas suffisant. En ce qui concerne l'apprentissage, elle trouve cela très bien. Néanmoins, du fait des mesures coercitives s'appliquant aux jeunes diplômés en kinésithérapie, elle doute que les entreprises accepteront de prendre des apprentis.

M. le Président indique que la Croix-Rouge Compétences Centre-Val de Loire s'est engagée à trouver des places d'apprentissage. Par ailleurs, il considère que l'apprentissage permet de garder les étudiants sur le territoire.

Manon GOUREAU doute que les étudiantes et étudiants formés au sein de cette école resteront ensuite sur le territoire. Par ailleurs, l'apprentissage ne règle pas le problème des droits d'inscription qui devront être payés par les étudiantes et étudiants durant les deux premières années.

Hovig TER MINASSIAN demande ce qu'en pense l'université d'Orléans, dès lors que leur formation sera concurrencée par celle proposée par la Croix-Rouge Compétences Centre-Val de Loire. Il propose de faire un vote distinct sur cette convention.

M. le Président indique que l'université d'Orléans n'est pas hostile à ce projet. Il rappelle qu'il y a eu la création d'une faculté de médecine à Orléans avec l'appui de l'université de Tours. Cette formation en kinésithérapie impliquera des collaborations avec l'école universitaire de kinésithérapie d'Orléans.

Thierry CHAILLOUX rappelle que le point de départ n'est pas une concurrence avec Orléans, mais l'insuffisance de kinésithérapeutes sur le territoire régional. Il y a eu un accord entre les différentes parties prenantes : Tours et Orléans. Faute de capacité financière de l'université de Tours pour créer une formation publique en kinésithérapie, il a fallu trouver une solution pragmatique. Il rappelle que la Croix-Rouge Compétences est une association, et non une entreprise lucrative. De plus, il s'agit de la solution la plus rapide, la formation ouvrant dès la rentrée 2025.

Arnaud GIACOMETTI indique avoir suivi ce dossier pendant sa mandature. Il considère que la formation n'est pas pleinement satisfaisante. Plus globalement, il regrette l'absence d'engagement de l'État pour augmenter le nombre de professionnels de santé. L'État sacrifie la jeunesse à travers ses choix.

M. le Président rappelle le bénéfice pour le citoyen, alors que l'on manque de praticiens sur le territoire. Par ailleurs, cela représente un bénéfice pour les étudiantes et étudiants, puisqu'il y aura des places supplémentaires de formation. Il propose de valider cette convention.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 12 décembre 2024 relatives aux conventions par la délibération n°2024-130, à l'exception de la convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire, qui est approuvée avec 22 votes pour, 6 votes contre et 6 abstentions.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

6.1. Modification des statuts de l'université

M. le Président présente les propositions de révision des statuts de l'université :

- Pour la Commission de la recherche (CR), il est proposé de supprimer une association scientifique ou culturelle et de la remplacer par un représentant des organismes nationaux de recherche ;
- Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), il est proposé de remplacer la Ville de Tours par Tours Métropole Val de Loire.

Emmanuelle HUVER s'étonne que la commission des statuts n'ait pas été sollicitée. Elle souhaite connaître les raisons de cette urgence, alors que plusieurs scénarii alternatifs peuvent être envisagés. Elle suggère de travailler de manière collégiale sur ces dossiers, dans une logique de démocratie universitaire. Enfin, elle demande si la CR et la CFVU ont été informées de ces évolutions.

M. le Président indique que l'objectif est d'avoir une CR et une CFVU rapidement opérationnelles et complètes. Il précise que le Conseil d'administration reste décisionnaire sur ces sujets.

Hovig TER MINASSIAN appuie les propos d'Emmanuelle HUVER. Il propose de surseoir ce point à un prochain Conseil d'administration, une fois que la commission des statuts sera constituée.

M. le Président estime qu'il ne s'agit pas de modifications drastiques des statuts de l'université. Pour autant, il propose de surseoir ce point.

Daniel ALQUIER précise que ce point sera abordé en CR demain. En CFVU, il s'agit uniquement de désigner une personne qui dispose de la compétence territoriale.

Emmanuelle HUVER demande si des échanges ont eu lieu avec la Ville de Tours sur ce point, même s'il s'agit d'une question de compétence.

Arnaud GIACOMETTI rappelle que la Ville de Tours remet chaque année un prix de thèse. Les liens entre l'université et la Ville de Tours doivent donc être préservés.

Stéphanie CARREZ précise que l'idée est d'avoir une représentation de Tours Métropole Val de Loire au sein de la CFVU, qui est compétente en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Une place pour la Ville de Tours pourrait être envisagée. Cela sera abordé en janvier en CFVU.

6.2. Désignation de membres dans les conseils et commissions

Suite aux scrutins des 16 et 17 octobre 2024 (élection des personnels) ainsi que des 22 et 23 octobre 2024 (élections étudiantes), le Conseil d'administration de l'université de Tours est appelé à renouveler les membres siégeant au sein des commissions consultatives de l'université.

Durant le vote des différents conseils et commissions, plusieurs personnes demandent des précisions sur les modalités de dépôt des candidatures aux différents conseils et commissions.

Hovig Ter Minassian s'étonne que le délai indiqué soit un délai indicatif et non un délai de rigueur.

Emmanuelle Huver regrette que des candidatures aient été acceptées après le délai indiqué et plus encore après la transmission des listes de candidats aux élu.es du CA. Elle estime que cela ne va pas dans le sens de la transparence démocratique.

L'ensemble des votes est retracé dans la délibération n°2024-131.

Il est noté que, à l'issue des votes, plusieurs sièges sont vacants :

- Conseil de la documentation : 5 sièges sont vacants au sein du collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs relevant des secteurs Arts et Sciences humaines, DESS / IAE, Santé, EPU et IUT.
- Commission des moyens : 7 sièges de suppléants au sein du collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et un siège de titulaire au sein du collège des personnalités extérieures sont vacants.

Un nouvel appel à candidatures sera organisé début 2025.

6.3. Délégation de pouvoir au Président pour signer un marché public

Le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président à signer un accord-cadre de travaux d'entretien et de réparation sur les bâtiments de l'université de Tours, réparti en quatre lots pour un montant maximum de 3,3 M €. La durée de l'accord-cadre est fixée à une première période de deux ans avec possibilité de reconduction pour une nouvelle période de deux ans.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le Président de l'université à signer le marché public susmentionné par la délibération n°2024-132.

6.4. Accord de consortium Quant4CVL

Daniel ALQUIER présente l'accord de consortium Quant4CVL.

Cet accord résulte tout d'abord d'un constat :

- Manque d'attractivité de la physique fondamentale à l'université de Tours en concurrence avec les CPGE
- Émergence de thématiques de recherche liées aux phénomènes et aux technologies quantiques dans les unités de recherche de Tours avec des équipes de physique expérimentale et théorique, des équipes d'informaticiens et de mathématiciens (à Tours et Orléans) et une filière Intelligence Artificielle en région Centre – Val de Loire.

La restructuration de l'offre de formation de l'université de Tours et la structuration d'une filière quantique en région Centre – Val de Loire ont permis de développer une synergie favorable à la création de formation attractive : le cursus master en ingénierie en techniques quantiques.

Cette formation est le résultat d'un partenariat entre l'université de Tours (7 laboratoires de recherche, 1 centre de technologie), l'entreprise Eviden (Groupe ATOS) et le Da Vinci Lab. Ce projet a obtenu un financement important de 766 K €.

6 actions sont prévues dans ce programme Quant4CVL :

- Coordination et pilotage ;
- Ingénierie de la formation ;
- Ingénierie pédagogique ;
- Plateforme quantique ;
- Mobilité étudiante ;
- Création d'un écosystème académique-industriel.

Les premières idées ont émergé en 2023. Le projet a commencé en 2024 et se terminera en 2027. La diplomation des premiers étudiants interviendra en 2028. L'objectif est d'avoir environ 45 diplômés en 2030.

Emmanuelle HUVER précise que ce projet a bénéficié d'un très gros financement et que nous ne disposons pas d'un recul énorme. Elle observe des difficultés pour remplir la formation. Elle doit donc trouver son public. Par ailleurs, ce projet pose des questions sur la place du privé dans la définition de nos recherches. Elle demande que le Conseil d'administration soit régulièrement informé du devenir de ce diplôme qui crée de possibles précédents. Sandrine DALLET-CHOISY confirme que la formation a des difficultés pour se remplir.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'accord de consortium Quant4CVL par la délibération n°2024-134.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 16 décembre 2024

Le Président,

Philippe ROINGEARD